New-York, 15 décembre

Le rapport publié par le bureau de l'Agriculture, constate que la récolte totale du coton s'élève à 670,000 balles.

La question relative à la naturalisation, qui avait été soumise à une commission hispano-américaine, vient d'être résolue conformément aux vues des Etats-Unis.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du vendredi 15 décembre 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON.

La séance est ouverte à 2 heures.

Discussion du budget extraordinaire

La Chambre aborde la suite de la discussion du budget extraordinaire.

M. HÉRISSON, ministre des travaux publics, examine la situation des travaux, leur évaluation, leur état actuel et le développement à leur donner.

Le ministre évalue les travaux à 9 milliards, sur lesquels un milliard et demi est déjà payé; un autre milliard sera fourni par les Compagnies; restent six milliards et demi, dont quatre et demi pour les railways et deux pour la navigation.

M. HÉRISSON dit : En défalquant un milliard à fournir par les compagnies et les railways d'intérêt local, à incorporer dans le réseau général, il n'y aurait que 4 milliards 860 millions. Tel est le chiffre des dépenses des travaux à accomplir.

Le ministre présente ensuite l'état des sommes dépensées depuis 1879.

Il ajoute : Pour terminer les 114 lignes commencées, il faut un milliard cent millions; il y a grand intérêt à achever ces lignes.

En conséquence, le ministre demande le maintien du crédit de 289 millions.

Quant aux lignes nouvelles, il sera nécessaire d'adopter un programme permettant de les achever avec ordre, méthode et rapidité.

Le ministre croit que la Chambre commettrait une faute politique considérable, si elle réduisait les crédits demandés.

Sur le régime des chemins de fer à créer, le ministre dit qu'il n'y a pas de programme actuellement préparé.

La commission extra-parlementaire étudie le système d'exploitation possible. Le ministre conclut qu'il n'est pas l'ennemi des grandes compagnies; il est le représentant de l'Etat et il ne signera que les conventions sauvegardant absolument les droits de l'Etat.

M. SADI CARNOT, au nom de la commission, soutient l'ensemble des crédits proposés; l'orateur s'attache à démontrer que le chiffre des travaux n'est pas exagéré; le taux des salaires n'a pas été augmenté dans des proportions inquiétantes; l'augmentation a été normale.

Il conclut en disant que ce serait une faute d'économie politique de suspendre les travaux.

Discours de M. Loubet

M. LOUBET se déclare partisan de la continuation des grands travaux, mais avec des moyens plus économiques; il demande que la contribution des départements soit proportionnelle à leur intérêt et à leurs ressources.

M. ROUSSEAU combat la réduction des crédits; il donne des explications sur le fonctionnement des travaux; il dit qu'on est arrivé maintenant à un mouvement uniforme pour la masse des travaux, lesquels ne dépassent pas les forces de l'Etat.

L'orateur pense qu'il serait dangereux d'interrompre les travaux; on peut les ralentir et ouvrir de nouveaux chantiers.

L'orateur conclut en disant que les alarmes répandues dans le public ne sont pas fondées.

Discours de M. Ribot

M. RIBOT croit que les affirmations de M. Rousseau sont trop optimistes.

L'orateur persiste à recommander la prudence et la réserve dans les entreprises des nouveaux travaux. Autrement, on arriverait à engager l'avenir, et à être forcé d'emprunter des sommes actuellement en paix. Mais qui peut garantir l'avenir? L'orateur s'en rapportant aux sages déclarations du ministre, invite la Chambre voter les crédits.

Discours de M. Wilson

M. WILSON ne croit pas qu'il soit nécessaire d'enrayer les travaux; la situation financière, qui est très bonne, ne justifie pas les alarmes. Malgré les dégrèvements antérieurs et l'augmentation du budget de l'instruction, le budget est en très bon état et permet de continuer les travaux.

Si on veut traiter favorablement avec les compagnies, il ne faut pas faire un aveu d'impuissance.

La suite de la discussion est remise à demain. La séance est levée à 6 h. 15.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

MOUVEMENT ANARCHISTE

Nouveaux exploits anarchistes

Autun, 15 décembre, soir.

Deux cartouches de dynamite ont fait explosion hier soir, à Montceau-les-Mines, devant une maison occupée par un sieur Martin, ayant pour fonction de marquer la quantité de charbon extraite des mines par chaque ouvrier. Il n'y a eu ni morts ni blessés. Les dégâts matériels se bornent à onze vitres brisées. Ces cartouches avaient été placées à trois mètres de la maison.

Des débris de mèche ont été trouvés à une distance de 24 mètres, en dehors du jardin qui entoure l'habitation, et dans un terrain vague limitrophe.

On suppose que l'attentat était dirigé, non contre la maison du sieur Martin, mais contre celle d'un brigadier nommé Sauci appelé à déposer comme témoin à charge devant la cour d'assises de Riom et dont la demeure est voisine de celle de Martin.

La population de Montceau est calme et n'est nullement alarmée.

Arrestation du prince Kropotkine

Nous recevons la dépêche suivante :

« Thonon, 15 décembre.

» Ainsi qu'un de vos collaborateurs le racontait ces jours-ci, le prince Kropotkine était étroitement surveillé dans ces derniers temps.

» On voyait dans la ville des personnages inconnues, dont le rôle était évidemment de savoir le fin mot des occupations auxquelles se livraient le chef nihiliste et ses affiliés.

» Sur un ordre arrivé de Paris, le prince Kropotkine et la princesse ont été arrêtés aujourd'hui à une heure, à la gare du chemin de fer. »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Le budget au Sénat

Paris, 15 déc.

La commission des finances au Sénat, malgré l'opposition de M. Duvaux, ministre de la justice, a réduit, de un million, la subvention accordée aux communes pour la création d'écoles, afin de rétablir l'équilibre du budget de l'instruction publique.

La réduction atteindrait les grandes villes du Midi.

Une enquête sur les finances

Paris, 15 décembre.

Quelques sénateurs, qui avaient eu l'intention de déposer une demande d'enquête sur les finances, ont abandonné leur projet par crainte que l'enquête ne produisît une [illegible] fâcheuse.

La loi sur les récidivistes

Paris, 15 décembre.

Les journaux croient que la discussion du projet de loi sur les récidivistes ne viendra pas avant la session de janvier.

Rien n'est encore décidé sur le lieu des relégués.

Livrets d'ouvriers

La commission relative aux livrets ouvriers a nommé rapporteur M. Barthe; le rapport qui sera déposé à la session ordinaire conclura à la suppression du livret ouvrier, mais en laissant aux ouvriers la faculté de le conserver; un article additionnel, selon le vœu du ministre de la marine, étendra ces dispositions aux ouvriers des colonies.

L'affaire Jauréguiberry

Paris, 15 dec.

Le *Temps* publie la dépêche suivante :

« Un journal a fait allusion hier soir à un incident qui se serait produit à l'un des derniers conseils des ministres au sujet du projet relatif au Tonkin. Le récit de ce journal étant inexact sur plusieurs points, nous pouvons donner des renseignements précis.

» Samedi dernier, au cours du conseil tenu à l'Elysée, le ministre de la marine communiqua à ses collègues le texte du projet de loi qu'il désirait déposer sur le bureau de la Chambre, dans le but d'obtenir des crédits pour organiser une expédition au Tonkin.

» La lecture terminée, la discussion s'engagea et M. le président de la République se montra défavorable à la présentation du projet de loi. Plusieurs ministres se rangèrent à l'avis de M. Grévy; d'autres, au contraire, appuyèrent le projet.

» A ce moment, l'amiral Jauréguiberry, dans un accès d'irritation, jeta le projet de loi au feu en présence de tous ses collègues, puis il manifesta l'intention de donner sa démission.

» Le président de la République s'efforça de faire revenir l'amiral sur sa détermination. Jusqu'ici aucune suite, que nous sachions, n'y a été donnée; mais c'est sans doute dans cet incident qu'il faut voir l'origine du bruit de la retraite du ministre de la marine que plusieurs journaux ont enregistré ce matin. »

La diminution des frais de justice

Paris, 15 déc.

L'extrême gauche s'est réunie aujourd'hui pour examiner la proposition de M. Gerville-Réache qui tend à supprimer le ministère des avoués et à diminuer les frais de procédure. Une sous-commission de trois membres est chargée d'examiner cette proposition.

NOUVELLES DIVERSES

Les troubles de Toulouse

Toulouse, 15 décembre.

Les étudiants ont fait une manifestation rue St-Jacques devant l'Académie, aux cris de : « A bas Huc ! et démission ! » Les étudiants de M. Huc, première année ont été seuls admis au cours, mais ils ont refusé d'y assister. Le professeur a quitté sa chaire. A sa sortie, sa voiture a été poursuivie par les étudiants, répétant les mêmes cris.

Les manifestations ont continué, boulevard de Strasbourg, devant le domicile de M. Huc. La police a dispersé le rassemblement. Les étudiants se réunissent ce soir à neuf heures au *Pré-Catelan*.

Un nouveau journal socialiste

Paris, 15 déc.

Un nouveau journal politique quotidien va paraître prochainement sous l'inspiration de M. Félix Pyat.

Une interdiction nouvelle

Paris, 15 déc.

Le préfet de police va faire interdire aux porteurs de journaux la vente sur la voie publique de toute feuille annonçant un fait faux ou dénaturé.

Une circulaire dans ce sens vient d'être adressée aux commissaires de police.

L'état de santé de M. Gambetta

Paris, 15 déc.

L'état de M. Gambetta n'est point du tout satisfaisant; les intimes du Maître sont tristes et cachent difficilement leurs craintes.

Un mariage après la lettre

Paris, 15 déc.

Miles Reclus sœurs, désolées de tout le bruit qui s'est fait autour de l'union libre exigée par leur père, auraient l'intention de faire à M. Elisée Reclus les sommations respectueuses exigées par la loi, et de *s'unir* à nouveau, mais par devant M. le maire, cette fois.

Le maintien de la préfecture de police

Paris, 15 déc.

Le Conseil municipal de Paris a rejeté la proposition de MM. Hovelacque et Martin tendant à la suppression du budget de la préfecture de police et la proposition de M. Joffrin demandant la suppression de cette institution comme honteuse pour la République. Il a décidé par 42 voix contre 32 de passer à la discussion des articles.

Le sinistre de Reims

On lit dans l'*Univers* :

« Samedi dernier, un incendie réduisait en cendres et faisait sauter, à Reims, l'usine de Valbaume.

» Quatre cents métiers de tissage mécanique étaient détruits. Le préfet de la Marne et le procureur de la République accoururent immédiatement, commencèrent une enquête, puis... le silence se fit sur cette affaire, et l'*Agence Havas*, par ordre sans doute, n'en souffla mot dans ses dépêches. L'événement était pourtant de quelque importance, d'autant plus que la catastrophe était survenue à la suite d'une lettre de menaces adressée au propriétaire. Serait-il indiscret par hasard de demander le résultat de l'enquête commencée ? »

L'anniversaire de la mort de Louis XI

Le *Voltaire* annonce que M. Pierre Laffite, le chef de l'école positiviste, a l'intention d'organiser une grande fête, le 30 août prochain, anniversaire de la mort de Louis XI, en 1483, dans la grande salle de la Sorbonne, si M. le ministre de l'instruction publique veut bien accorder son consentement à cette cérémonie.

M. Joffrin devant ses électeurs

M. Joffrin a rendu compte hier de son mandat à ses électeurs. Bien que l'assistance fut en partie composée de ses amis, le conseiller municipal a péniblement obtenu un vote de confiance. On lui a reproché d'avoir filé comme un seul homme le mardi de la semaine sanglante et il a été traité de « lâcheur. »

Une condamnation à mort

Bordeaux, 15 décembre.

Lacoste convaincu d'assassinat sur sa mère a été condamné à mort.

ÉTRANGER

Le grand duc Constantin à Rome

Rome, 15 décembre.

Le roi a visité aujourd'hui le grand duc de Russie Constantin et son fils.

Le grand duc Constantin a demandé une audience au Pape.

Signes de guerre

Cologne, 15 déc.

La *Gazette de Cologne*, signale de grands travaux au Railway Russe qui conduit à la frontière occidentale. Cette coïncidence avec l'augmentation de l'effectif militaire, font conseiller à l'Allemagne de surveiller les actes de la Russie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'AFFAIRE DES DÉLÉGUÉS DE ROUBAIX. — Comme suite aux pièces du débat que nous avons publiées hier, nous ne saurions mieux faire que de reproduire à titre de document la nouvelle suivante, que nous empruntons au journal républicain le *Temps*, paru hier au soir à Paris, et portant la date du 16 décembre :

« Un procès curieux va être plaidé dans quelques jours devant le tribunal correctionnel de Paris.

» M. F., adjoint au maire de Roubaix, et M. D., conseiller municipal, tous les deux délégués par le conseil municipal de Roubaix pour assister aux obsèques de M. Louis Blanc, ont été arrêtés le jour même des funérailles, pour ivresse publique et outrage aux agents.

» Les deux délégués, qui appartiennent au parti intransigeant, n'ont pas pu assister aux obsèques, par suite de l'arrestation dont ils avaient été l'objet. Ils ont été relâchés depuis, et vont avoir à rendre compte bientôt devant la justice de leur équipée parisienne. »

En présence de cette information, confirmée aujourd'hui en première page par le *Petit Moniteur universel*, MM. Flipo et Delebois comprendront combien il est important que la lumière se fasse, par la publication de la lettre de M. le Préfet de police à M. le Maire de Roubaix et du procès-verbal du commissaire du deuxième arrondissement.

Nous mettons plus que jamais les colonnes de notre journal à la disposition des intéressés, pour la publication de ces deux documents.

LE CONSEIL DES PRUD'HOMMES. — Des élections pour le Conseil des prud'hommes auront lieu lundi prochain.

Les électeurs que l'on convoque aujourd'hui et de l'opinion desquels le gouvernement tient un si médiocre compte depuis longtemps, ne se déjugeront pas. Ils affirmeront lundi leurs vœux et leur volonté, comme ils l'ont fait déjà plusieurs fois.

Un conseil spécial doit être créé à Roubaix pour les industries textiles: le tissage la filature et le peignage.

Il est injuste et passablement ridicule de soumettre à des fondeurs, à des charpentiers, à des entrepreneurs de constructions des différents touchant aux tissus, à la laine ou au coton.

Et nous nous étonnons qu'on ne l'ait pas encore compris à la préfecture et au ministère.

Les électeurs roubaisiens ne sauraient transiger sur ce point important.

En votant lundi pour les prud'hommes démissionnaires, ils leur donneront un nouveau témoignage de reconnaissance et de satisfaction, en même temps qu'ils diront aux prud'hommes restés en fonctions quelle conduite ils doivent tenir pour être d'accord avec la majorité de leurs mandants.

En même temps, l'élection de lundi sera une dernière et suprême leçon pour les représentants du gouvernement. A. R.

On nous communique le notes suivantes, qui se distribuent en ville :

« Les électeurs patrons pour le Conseil des Prud'hommes sont convoqués le *lundi 18 décembre, entre neuf heures du matin et midi*, pour procéder à l'élection de quatre membres démissionnaires. On sait dans quelles conditions se sont retirés les prud'hommes patrons. Fidèles au mandat qui leur avait été renouvelé trois fois, ils poursuivent énergiquement la revendication du droit méconnu de la fabrique. On engage vivement tous les électeurs patrons à donner à leurs mandataires une marque de leur approbation et de leur confiance, en se rendant nombreux au scrutin pour élire à nouveau ceux qui ont si bien compris et défendu les intérêts de l'industrie locale.

» Les candidats des patrons de la 1re catégorie sont : MM. Charles Dhalluin et Georges Motte. Celui de la 2e catégorie est M. Carlos Cordonnier; celui de la 4e est M. Paul Derville.

» De la part du Comité. »

« Le Conseil d'administration de la Chambre syndicale des entrepreneurs, désirant un Conseil de prud'hommes spécial pour la catégorie du bâtiment et professions qui s'y rattachent, a décidé, dans sa réunion du 15 courant, de s'abstenir de voter, et de ne présenter aucun candidat à l'élection qui doit avoir lieu lundi 18 décembre. »

Aucun incident intéressant n'a marqué la séance d'hier soir du Conseil municipal.

DENIER DES ECOLES CATHOLIQUES. — (*Comité des Dames*). — Nous rappelons que demain dimanche prochain, 17 décembre, à la messe de midi, une quête sera faite au profit de l'œuvre, en l'église de Sainte Elisabeth.

L'instruction sera donnée par le R. P. Givron, dominicain.

La Concordia se fera entendre pendant la messe.

LA FANFARE DU CRÉCHET se fera entendre dimanche prochain, à la messe de dix heures, à l'église de Croix.

Voici les morceaux qu'elle exécutera : 1. *Entrée de messe*, par Steenbrugge; 2° *Manon et Chimène*, fantaisie couronnée au grand concours de Roubaix en première division, par Pironelle; 3° Morceau d'élévation par Hemmerlé; 4° Mosaïque, par Desmet; 5° *Sortie de messe*, par Vangroeningen.

REMISE D'UNE MÉDAILLE D'HONNEUR. — Nous rappelons que la médaille d'argent de première classe qui a été décernée le 10 octobre dernier à M. Seynave, sergent-major des sapeurs-pompiers, à Roubaix, par M. le ministre de l'intérieur, pour acte de dévouement accompli le 8 août 1882, lui sera remise, en présence du bataillon, le dimanche 17 décembre, à onze heures du matin, sur la Grande-Place. La *Grande Harmonie* rehaussera cette cérémonie, par l'exécution de plusieurs morceaux.

L'ORPHÉON ROUBAISIEN offrira à ses membres honoraires, dimanche 24 décembre, une soirée pour dames suivie d'un Arbre de Noël et d'une Tombola gratuite d'environ deux cents lots. Nous publierons dans quelques jours le programme de cette soirée.

Dimanche dernier, a eu lieu le premier bal de cette société. L'animation et l'entrain n'ont cessé de régner jusqu'à quatre heures du matin.

La commission a décidé de donner son second bal d'hiver dans la première quinzaine de mars.

DONATO. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est demain dimanche que M. Donato donnera sa séance d'adieux à Roubaix. Cette séance aura lieu à l'Hôtel-de-Ville. Les portes seront ouvertes à 7 h. 1/2 précises. Comme toujours, M. Donato fera ses expériences sur les spectateurs. Il s'appliquera surtout à produire des phénomènes nouveaux pour Roubaix et généralement réclamés par les personnes qui l'avaient vu M. Donato à Lille, tels que : la catalepsie totale, l'insensibilité, la chaleur et la frigidité, etc., etc. Il y aura certainement foule et l'on fera bien de louer ses places dès maintenant, chez M. Dubarcq, rue du Vieil-Abreuvoir, n° 6.

Lundi, M. Donato sera à Douai, où il est impatiemment attendu.

VOL ET TENTATIVE D'ASSASSINAT. — Hier, vers huit heures et demie du soir, une ouvrière-bobineuse de 25 ans, Philomène Leroy, retournait chez elle rue de la Vigne, en suivant la rive gauche du canal de Roubaix. La jeune fille marchait seule, sans défiance, emportant dans son porte-monnaie le montant de sa semaine, 6 fr. 50, qu'elle venait de recevoir.

Arrivée à cinquante mètres environ au-delà du pont Salembier, Philomène Leroy fut rejointe par un individu, qui lui dit : « Bonsoir, mademoiselle! » Celle-ci dévisagea notre homme et, ne le connaissant pas, elle ne répondit point. L'autre reprit, en accentuant plus fortement : « Bonsoir, Mademoiselle! » Philomène Leroy pressa alors le pas, et ne répondit pas davantage.

« Ah ! tu ne veux pas me dire bonsoir! » reprit l'inconnu, eh bien! je vais te jeter dans le canal. Et, la saisissant par les poignets, il essaya de l'entraîner vers l'eau. La jeune fille, qui est douée d'une grande force, résista énergiquement et appela au secours. L'agresseur saisit alors le porte-monnaie que Philomène Leroy tenait dans la main gauche, s'en empara, et prit la fuite en disant : « Tu y passeras l'un de ces jours ».

L'auteur de cette agression est inconnu.

ARRESTATION D'UN ASSASSIN. — C'est M. Lecomte, garde-champêtre à Croix, et non la police de Roubaix ou de Lille, qui a arrêté hier, à Croix, le nommé Verbecke, qui avait tenté, avant-hier, d'assassiner sa femme à Lille, en lui tirant deux coups de revolver.

L'inculpé a été remis vendredi, à cinq heures du soir, au Parquet de Lille.

DEUX VOLS. — Une tirelire, contenant cinquante francs environ, a été volée chez M. Henri Hespel, menuisier, rue de la Makellerie.

Un porte-monnaie, contenant 25 francs, a été dérobé à Mlle Céline Wattine, peigneronne, rue de Lille.

Les auteurs de ces vols sont inconnus.

UN TRAITÉ D'ALLIANCE OFFENSIVE ET DÉFENSIVE. — Deux jeunes gens, François Vansteemader et Alphonse Vaneke, avaient passé, hier, un traité d'alliance offensive et défensive.

L'offensive avait pour objectif d'ingurgiter un nombre incalculable de verres de genièvre. La défensive devait consister à s'entraider, jusqu'à extinction de forces, au cas où, par un retour imprévu de fortune, le genièvre triompherait de ses formidables assaillants.

La lutte fut chaude, implacable. Le genièvre triompha, et hier au soir, à onze heures, le plus jeune des combattants gisait ivre-mort dans la rue du Pays.

Son camarade, fort mis à mal, essayait de le relever; il criait, gesticulait, geignait, s'épuisait en efforts impuissants, lorsque survinrent les agents de police — gens toujours indiscrets. — Ils relevèrent l'ivre-mort, le traînèrent au poste, tandis que son camarade suivait, en décrivant des arabesques variées, et disait avec un adorable accent flamand : *Lui, mon cam'rade, moru ! ça pas bien !* »

Le Tribunal de simple police fixera la rançon et les frais de guerre qui incombent aux vaincus.

ME VOICI ! — Hier, vers huit heures du soir, un individu s'approcha de l'agent Watteau, qui traversait la Grande-Place, et lui dit : « Ne me cherchez pas; me voici ! Je m'appelle François Debenne, expulsé de France. » « Très-bien » répondit Watteau. Et il le conduisit au poste.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. — M. Junca, 132, rue du Faubourg-Saint Denis, a des ordres en articles tissus et divers.

MM. Jonve, Bonnemain et Quéruel, 129, rue de Turenne, out des ordres en tissus et divers.

MM. Villan et fils, 30, rue de l'Entrepôt, ont des ordres en articles tissus.

M. E. Gougesenheim, 41, rue de Turbigo, a un acheteur pour tous genres de soldes en bonneterie, lingerie, draperie, tissus.

M. Drouet, rue Turenne, 105, achète les rubans, tulles, tissus pour modes, chapeaux de dames et fillettes.

TOURCOING

ELECTIONS A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING. — Le préfet du Nord, chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur arrête :

Art. 1er. — Les commerçants patentés sont convoqués au jeudi 28 décembre courant, de 9 heures du matin à midi et demi, au Tribunal de Commerce, à l'effet de procéder par deux scrutins distincts : 1° Au renouvellement des membres appartenant à la série sortant d'exercice en 1882, qui sont : MM. Lucien Lorthiois-Desplanque, Félix Debuchy, Jean-Baptiste Desurmont-Motte et Motte-Dewavrin (décédé); 2° au remplacement, pour deux ans, de M. François Masurel, démissionnaire.

Art. 2. — L'assemblée sera présidée par M. le Maire de Tourcoing, assisté de quatre assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

Art. 3. — L'élection sera faite au scrutin de liste pour la série sortant d'exercice.

Art. 4. — Nul ne sera élu au premier tour de scrutin s'il n'a obtenu la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé de la même façon, le *jeudi suivant*, aux lieux ci-dessus indiqués et à la même heure, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle convocation.

La majorité relative sera alors suffisante.

Art. 5. — Le Président du bureau proclamera le résultat de l'élection. Le procès-verbal sera dressé en triple original. Le Président en transmettra deux exemplaires au Préfet. Le troisième restera déposé au Greffe de la Chambre de commerce. Cet acte énoncera la composition de l'assemblée, le nombre des votants et le nombre des suffrages obtenus par chacun des candidats élus.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié et affiché, par les soins de MM. les Maires, dans toutes les communes formant la circonscription de la Chambre de commerce de Tourcoing.

Un exemplaire de cet arrêté, ainsi que la liste des électeurs seront déposés sur le bureau de l'assemblée.

HARMONIE TOURQUENNOISE. — Nous avons annoncé il y a quelque temps, qu'en raison de sa formation toute récente, l'Harmonie tourquennoise retarderait de quelques jours la célébration de la fête de Ste-Cécile.

Nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui à nos lecteurs que cette nouvelle Société musicale se fera entendre dimanche 17 de ce mois, à l'église du Sacré-Cœur, pendant la grand'messe.

Nous savons que les éléments qui composent l'Harmonie tourquennoise sont excellents; nous savons aussi que M. Bruyninck les dirige avec talent. Nous sommes donc persuadé que dès son début, l'Harmonie tourquennoise obtiendra le succès qu'elle mérite et que nous lui souhaitons bien sincèrement.

UNE VOITURE RENVERSÉE. — Hier après-midi un accident est arrivé rue Fin de la Guerre. Une voiture, attelée d'un cheval, appartenant au sieur Hassebroucq, marchand d'étoffes et cabaretier à Roncq, a versé et dans sa chute a atteint un passant, le nommé Joseph Delhaye, âgé de 53 ans, ouvrier marbrier, demeurant dans la dite rue.

On a dû transporter Delhaye chez lui, mais le médecin appelé à lui donner des soins, n'a constaté que quelques contusions sans gravité.

La chute de la voiture est due au mauvais état des accotements de la rue, qui ne sont pas pavés et dont le sol est tellement défoncé qu'une des roues de la voiture y est entrée jusqu'au moyeu.

SURPRISE PEU AGRÉABLE. — Hier matin, M. Bertin, vérificateur des poids et mesures, a causé une surprise peu agréable à quelques marchands des halles et du marché, en faisant une saisie sur les poids et mesures non poinçonnés dont ils se servaient.

Un procès-verbal a été dressé contre les délinquants.

LILLE

CHRONIQUE ÉLECTORALE. — M. Blondel retire sa candidature au conseil d'arrondissement.

MM. Simon et Leduc restent seuls en présence.

Le désistement de M. Blondel pourrait bien nous procurer quelques surprises au scrutin de dimanche.

UNE DÉLICATE AFFAIRE. — Nous apprenons qu'à la suite d'une plainte portée à M. le procureur de la République, dit le *Progrès du Nord*, un avocat de Lille et un agréé au tribunal de commerce d'une ville des environs, ont dû, sur l'invitation que l'ordre des avocats leur a faite, se mettre en mesure de s'éloigner de leur résidence sous peine de se voir poursuivre et punis d'une autre façon.

INSTALLATION D'UN MAGISTRAT. — M. Fondi de Niort, nommé substitut en remplacement de M. Bastide, a été installé, hier, par M. le Procureur de la République, toutes chambres réunies.

LA DISTRIBUTION solennelle des prix de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, aura lieu le dimanche 24 décembre, à une heure précise, dans la grande salle du Théâtre.

Les portes seront ouvertes à midi un quart et fermées à une heure précise.

LOUISE MICHEL A LILLE. — On lit dans l'*Echo du Nord* :

« Nos lecteurs se souviennent que la « Grande Citoyenne », avant son départ pour Paris après la tapageuse conférence de l'Hippodrome, a promis de revenir de nouveau dans notre ville donner une conférence sur un sujet tout d'actualité, mais qu'elle n'a pas déterminé. Il paraît qu'elle tiendra parole et on assure que dimanche prochain elle sera dans nos murs.

» Après la réunion socialiste de Roubaix dans laquelle elle doit prendre la parole, Louise Michel se rendra à Lille et fera une conférence dans la salle du Ba Ta Clan, — un nom prédestiné — rue de Fives. On ne dit pas au profit de qui. Il parait que l'on commencera à sept heures. »

ECOLES ACADÉMIQUES. — Nous sommes heureux d'apprendre que M. A. Van Der Vynck, vient d'être nommé membre de la commission des Ecoles académiques.

M. Van Der Vynck, beau frère du regretté Salomé, est un amateur dont le goût est très sûr et qui possède une admirable entente des choses artistiques.

C'est une excellente acquisition pour la commission des Ecoles académiques.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Samedi 16 décembre, à 8 heures 1/4 du soir, aura lieu un cours extraordinaire.

M. Petiton, ancien ingénieur, chef du service des mines en Cochinchine, a bien voulu, pendant le très court séjour qu'il doit faire à Lille, donner une conférence à la Société de Géographie.

Il traitera de la Cochinchine, exposera ses voyages dans le Cambodge, le pays des Kouanes et dans le royaume de Siam.

Cette conférence aura lieu samedi 16 décembre, à 8 heures 1/4 du soir, dans la salle ordinaire des cours (29, rue des Jardins).

Les demandes adressées par les sociétaires, pour avoir des places réservées, seront reçues jusqu'à samedi soir, à 3 heures, chez M. Guillot, secrétaire-général, 12, rue de Bourgogne.

La conférence du P. Perny, qui a eu lieu jeudi soir, à la Société de Géographie, avait attiré une affluence énorme, et a obtenu le plus vif et le plus légitime succès.

Beaucoup n'ont pu trouver place; beaucoup ont dû se résigner à écouter, debout sur des bancs ou sur des chaises, l'intéressant et sympathique conférencier.

Malgré une grande fatigue, le P. Perny a pendant une heure et demie, captivé ses nombreux auditeurs. Les détails très précis sur l'organisation du pays, la constitution de la famille, l'agriculture et les productions, les travaux publics, l'enseignement, ont été donnés avec une simplicité attachante et persuasive.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD DE LA FRANCE. — Assemblée générale mensuelle du 30 novembre 1882. — Présidence de M. Mathias. — M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 octobre, qui est adopté.

M. le Président rappelle à l'assemblée la perte toute récente que vient de faire la Société, par le décès de M. le docteur Houzé de l'Aulnoit.

Les mérites de M. Houzé de l'Aulnoit, comme savant et comme professeur, ont été énumérés dans les discours éloquents prononcés sur sa tombe; M. le Président doit aujourd'hui mentionner les services que ce membre regretté a rendus à nos assemblées mensuelles par de nombreuses conférences insérées au Bulletin; le zèle avec lequel il a rempli les fonctions de président du Comité et de membre du Conseil d'administration, son active propagande pour amener de nouveaux membres.

L'Assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

M. Ladureau communique le résultat des recherches auxquelles il s'est livré sur la composition des gaz qui compose l'atmosphère de Lille et en particulier sur la présence de l'acide sulfureux que l'on y rencontre en quantité notable. On trouve également ce gaz à l'état de dissolution dans les eaux pluviales recueillies à Lille. M. Ladureau attribue cette anomalie à la grande quantité de charbons minéraux, de coke, de gaz, que l'on consomme journellement à Lille, et signale les inconvénients que présente cette impureté, et ses avantages au point de vue de la préservation contre les miasmes épidémiques.

M. Faucher signale que la sécurité dans les chemins de fer, question grave qui a préoccupé beaucoup dans ces derniers temps l'opinion publique, repose sur l'emploi combiné du block-System dont la description a été faite si heureusement par M. Hirsch, dans une précédente séance, et des freins continus.

Il commence par établir la nécessité des freins dans les véhicules de chemins de fer et démontre les difficultés particulières de leur fonctionnement causées par l'accroissement constant du trafic, et par l'augmentation des poids transportés et des vitesses des trains. Il insiste sur les défauts inhérents au système même des freins isolés et sur l'amélioration résultant de l'emploi des freins accouplés ou groupes de freins.

Il passe ensuite aux freins continus, dont il démontre les avantages en rappelant que le brevet pris en 1860 par MM. Martin et Du Tremblay pour des freins à vide et air comprimé, renferme l'idée première des freins Smith et Westinghouse, qui se disputent en ce moment la faveur des ingénieurs compétents.

La description complète du frein Smith, installé sur le chemin du Nord et les chemins de l'Etat, ainsi que du frein Westinghouse installé dans les autres chemins français et plusieurs chemins étrangers, ont fait suite à cet exposé.

M. Faucher demande alors la permission de profiter de l'indépendance que lui donne sa position de professeur, n'ayant dans la question aucune responsabilité de service, pour comparer les deux systèmes.

Il insiste sur les inconvénients des arrêts intempestifs auxquels expose le frein Westinghouse, et discute les avantages attribués à l'automaticité, lesquels paraissent peu justifiés par la pratique de l'exploitation.

Finalement, s'appuyant sur les fautes constatées en Angleterre dans l'emploi des deux freins comparés et sur le parti pris par la Compagnie P. L. M. d'installer un frein Westinghouse modérable en même temps que le frein automatique, M. Faucher conclut de la manière la plus formelle en faveur du frein Smith.

M. le Président remercie M. Faucher de l'exposé complet qu'il vient de faire, sur une question complexe et encore controversée, lequel est de nature à porter la lumière dans les esprits non prévenus et désintéressés. Il le remercie, au nom des ingénieurs du chemin de fer du Nord, de l'appui apporté à la solution qui a toutes leurs préférences.

Dans l'intervalle de ces lectures, il a été procédé au dépouillement du scrutin pour l'admission de quatre membres présentés en séance.

A l'unanimité : MM. Victor Daix, ingénieur à St-Quentin, présenté par MM. Delesalle et Ladureau; — Louis Danel, imprimeur à Lille, présenté par MM. Em. Bigo et P. Crepy; — Jules Dervaux, filateur à Quesnoy, présenté par MM. Renouard et Faucheur; — Léopold Bruneau fils, pharmacien à Lille, présenté par MM. Bigo et Corenwinder, sont proclamés membres de la Société.

LA GRÈVE DES MOULEURS. — La *Justice* publie la note suivante :

« Nous recevons de la chambre syndicale des ouvriers mouleurs en fonte et en cuivre de Lille, une note relative aux faits qui ont amené la grève des mouleurs de la maison Mathelin. Ceux-ci, mécontents des procédés d'un employé directeur des travaux, avaient envoyé une délégation à leur patron pour demander son remplacement par le chef mouleur. Malgré les promesses formelles de M. Mathelin, le directeur aurait dit qu'il prendrait de préférence des ouvriers n'appartenant pas à la chambre syndicale. Les ouvriers syndiqués ont alors déclaré qu'ils ne rentreraient dans les ateliers qu'après le départ du directeur.

» De son côté, la chambre syndicale, soucieuse de l'intérêt de ses membres a, dans son assemblée générale du 10 décembre, approuvé leur conduite et décidé de leur payer leur salaire.

» Elle a fait ainsi bon acte de solidarité. Ce n'est pas seulement les intérêts du travail mais la dignité des travailleurs que sa décision vient de sauvegarder dans cette circonstance et à ce titre nous l'approuvons pleinement.

» La chambre syndicale prie tous les mouleurs de ne pas se diriger sur Lille en ce moment. »

La preuve que les grévistes ne cherchent pas uniquement le redressement d'un tort ou la réalisation d'une amélioration intérieure, c'est qu'ils s'adressent aux journaux socialistes de Paris qui ne refuseront pas, ils le savent bien, quelques mots de banale complaisance dont on s'armera pour monter la tête aux naïfs.

Le gouvernement, par ses traités de commerce et sa détestable politique, fait tout ce qui lui est possible, pour amener l'impossibilité de la concurrence, le chômage et la ruine de l'industrie.

LE VOL DU MUSÉE. — Comme nous l'avons annoncé les premiers, hier, le voleur du Musée a fait des aveux complets.

Il est né à Oignies et se nomme Liégard. Il a été confronté avec plusieurs personnes qui l'ont parfaitement reconnu.

Il a été condamné pour vol et désertion, à dix ans de travaux forcés.

Il était recherché par le parquet de Béthune, pour vol avec effraction au préjudice de son oncle, et pour menaces de mort.

Enfin, le vol du Musée complète la série. Ce drôle n'a que vingt-cinq ans. C'est un dangereux malfaiteur et la police de sûreté a fait une meilleure capture qu'on ne croyait en l'arrêtant.

PAUVRE VIEUX. — Un pensionnaire de l'Hospice général, âgé de plus de 70 ans, nommé Dedoncker, a essayé de se suicider la nuit dernière vers deux heures du matin. Deux agents de police l'ont trouvé accroché aux chaînes qui bordent la Deûle au moment où il allait se laisser glisser dans l'eau. Ce pauvre vieux a les facultés affaiblies il a déclaré qu'il avait du chagrin, beaucoup de chagrin.

L'ARRESTATION DU FRÈRE DE LABANHIE. — Au moment où l'officier de santé Labanhie est sous les verrous et à la veille de passer en cour d'assises, on vient d'arrêter son frère à Dunkerque sous l'inculpation de fraude à main armée. Le délit remonterait à une dizaine de mois.

CONSEIL DE GUERRE. — Dans sa séance du 15 décembre, le Conseil de guerre a statué sur les affaires suivantes :

Leopold Wattiaux, soldat au 110e de ligne, reconnu coupable d'abandon de son poste étant de garde, a été condamné à deux mois de prison. — Défenseur : Me Mertian, avocat à Lille.

Amédée Déram, 2e sapeur au 3e génie, reconnu coupable de désertion à l'étranger en temps de paix a été condamné à deux ans de travaux publics. — Défenseur : Me Mertian, avocat à Lille.

Pierre-Joseph Hochard, cavalier de 1re classe au 19e chasseurs, reconnu non coupable d'avoir soustrait divers objets au préjudice de personnes restées inconnues et de militaires du même régiment a été acquitté. — Défenseur : Me Basquin, avocat à Lille.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance extraordinaire du 15 décembre 1882

Présidence de M. Léon ALLART, maire.

(Compte-rendu communiqué par la Mairie)

Etaient présents : MM. P. Flipo, Roussel, Ryo, Willem, adjoints.

MM. Renaux, Bourgois, Legrand, Briet, Moreau, Vienne, Godefroy, Destombes, Leperck, Caudrelier, Bonne, Debuisne, Vaissier, Delétoile, Degremont, Trannoy, Bonnel, Pennel, Seen, Beghin-Bonave, Reboux, Largillière, Degand, Delebois, Demarquette, Cordonnier.

Absents : MM. Lacquement, Dhalluin, Spel, Carette.

Le Conseil :

A la suite d'une observation de M. Cordonnier, relative à la présence de M. J.-N. Gung'l, nouvellement promu aux fonctions de secrétaire en chef de la Mairie, agrée la présence de ce dernier;

Vote les conclusions d'un rapport de M. Demarquette (assistance publique, secours à domicile), portant que le crédit actuellement de 40,000 francs, sera porté à 50,000 francs, sous réserve que ces secours pourront être accordés non seulement aux Français, mais aux étrangers dont les fils auront obtenu la qualité de Français;

Vote les conclusions d'un rapport de M. Demarquette (assistance publique et des finances), portant qu'un crédit de 500 francs, à titre provisoire, sera porté au budget de 1883, pour la mise en pratique d'un service pharmaceutique de nuit;

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Renaux, Bonne, Flipo, Caudrelier, Moreau, Godefroy, Vaissier, Destombes, Legrand et Degand, vote les conclusions de la partie du rapport de M. Degand (assistance publique) relative à la fourniture de la viande du Bureau de bienfaisance, — et renvoie à un nouvel examen la partie du rapport relative à la fourniture du pain;

Vote les conclusions d'un rapport de M. Delebois, proposant l'inscription au budget de 1883 d'une somme de 1,500 fr., à titre de subvention à la société de gymnastique *La Roubaisienne*;

Vote les conclusions d'un rapport de M. Briet proposant de ne point prendre en considération une demande des membres de la Commission des Courses de Roubaix, tendant au maintien de la subvention de 3,000 francs accordée en 1882;

Vote les conclusions d'un rapport de M. Delétoile, portant inscription d'un crédit supplémentaire de 4,170 fr., pour solder les dépenses du